



Dossier à transmettre en **format PDF uniquement** par mail à l'adresse :

mondossierlocation@fdi.fr

en spécifiant dans l'objet de votre mail :

Candidature + votre NOM +

Référence de l'appartement + Date de la visite

Ex : Candidature Mr DUPONT ref LA2230 visité le 10/02/2020

Afin que votre dossier soit étudié dans les meilleures conditions, veillez à constituer un dossier complet
Le non-respect de ces modalités pourra entraîner le rejet du dépôt de candidature

LISTE DES DOCUMENTS : LOCATAIRE

- Pièce d'identité OU titre de séjour en cours de validité (recto verso)
- Trois dernières quittances de loyers OU attestation d'hébergement

Documents à produire uniquement après validation du dossier de candidature

- Autorisation de prélèvement complétée (si mode de règlement des loyers souhaité)
- Assurance : Attestation multirisque habitation (aucune remise de clés ne sera réalisée en l'absence de l'attestation d'assurance)

Etudiant :

- Carte d'étudiant / certificat de scolarité ou justificatif d'inscription de l'année en cours
- Simulation CAF

Salarié :

- Trois derniers bulletins de salaires
- Contrat de travail ou attestation d'employeur (modèle joint)
- Dernier avis d'imposition établi (doit comporter le détail des revenus)

Gérant de société ou profession libérale :

- Un extrait KBis de moins de trois mois ou copie carte professionnelle (extrait D1 original du registre du commerce pour les artisans)
- Les deux derniers bilans de la société ou à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées
- Dernier avis d'imposition établi (avec détail des revenus)

Retraité :

- Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, perçues lors des 3 derniers mois
- Dernier avis d'imposition établi (avec détail des revenus)

ATTENTION

Si la location est soumise au **dispositif Boorlo, Scellier intermédiaire, Duflot, ou Pinel**, chacun des locataires doit fournir son avis d'imposition de l'année N-2. Si le locataire est rattaché au foyer fiscal de ses parents, il devra produire lors de la conclusion du bail, une déclaration sur l'honneur, indiquant son rattachement pour la période et précisant le montant de ses ressources propres, accompagnée d'une copie de l'avis d'imposition du foyer fiscal des parents

Pour nous contacter :

 mondossierlocation@fdi.fr